

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1 UN PREALABLE : LES ENJEUX DU SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN | 7 |
| 1.1 Enjeux du SDAGE | 7 |
| 1.2 Enjeux retenus dans l'étude Inter-SAGE | 8 |
| 1.3 Enjeux spécifiques au SAGE | 8 |
| 1.4 Bilan des groupes de travail | 9 |
| 1.5 Attentes et champs d'actions identifiés dans le cadre des groupes de travail..... | 9 |
| 1.5.1 Résultats de l'enquête par questionnaire | 9 |
| 1.5.2 Attentes et champs d'actions identifiés lors des réunions des groupes de travail | 10 |
| 2 FICHES THEMATIQUES DIAGNOSTIC | 11 |
| 3 SYNTHESE | 77 |
| 4 CONCLUSION | 79 |

SOMMAIRE DES FICHES

« ENJEUX »

| | |
|--|----|
| Fiche 1 : Enjeu de la gestion quantitative : ressource en eau en période d'étéage..... | 13 |
| Fiche 2 : Enjeu de la gestion qualitative : qualité des eaux superficielles et souterraines..... | 25 |
| Fiche 3 : Enjeu Alimentation en eau potable..... | 33 |
| Fiche 4 : Maintien de l'activité conchylicole..... | 43 |
| Fiche 5 : Gestion et prévention des risques naturels..... | 49 |
| Fiche 6 : Préservation des milieux naturels..... | 57 |
| Fiche 7 : Préservation de la ressource piscicole..... | 65 |
| Fiche 8 : Satisfaction des usages touristiques et de loisirs..... | 71 |

LISTE DES CARTES DE L'ATLAS ANNEXE

Carte D01 : Les trois SAGE du Marais poitevin

Carte D02 : Les entités homogènes

Carte D03 : Les hydrosystèmes

Carte D04 : Démographie

Carte D05 : Pluviométrie

Carte D06 : Statut des cours d'eau du bassin versant et fonctionnement hydraulique du Marais poitevin

Carte D07 : Hydrométrie

Carte D08 : Zones inondables et systèmes d'alerte de crue

Carte D09 : Arrêtés de catastrophes naturelles par commune

Carte D10 : Suivi des cours d'eau en période d'étiage

Carte D11 : Etat d'avancement des CRE

Carte D12 : Structures de gestion hydraulique dans le Marais et principaux règlements d'eau

Carte D13 : Points de mesures de la qualité des eaux superficielles

Carte D14 : Qualité des eaux superficielles - Matières organiques et oxydables

Carte D15 : Qualité des eaux superficielles - Nitrates

Carte D16 : Qualité des eaux superficielles - Matières azotées

Carte D17 : Qualité des eaux superficielles - Matières phosphorées

Carte D18 : Secteurs des eaux de surface les plus polluées et principaux points noirs de pollution

Carte D19 : Qualité des eaux littorales et des sites de baignade

Carte D20 : Points de suivi de la qualité des eaux souterraines et captages AEP

Carte D21 : Points de suivi piézométrique des eaux souterraines

Carte D22 : Protections réglementaires et inventaires écologiques

Carte D23 : Principaux milieux aquatiques

Carte D24 : Qualité piscicole

Carte D25 : Principaux syndicats de production d'eau potable

Carte D26 : Emprise des bassins versants hydrographiques définis par l'Agence de l'Eau

Carte D27 : Avancement des zonages d'assainissement et des diagnostics réseaux

Carte D28 : Capacité, type de traitement et gestionnaires des stations d'épuration domestiques

Carte D29 : Rejets liés à l'assainissement collectif et rendements des stations en DBO5

Carte D30 : Rejets industriels de MO nette par unité homogène et type d'activité

Carte D31 : Surfaces irriguées et drainées par commune

Carte D32-1 : Proportion et utilisation de la SAU par commune

Carte D32-2 : Charge azotée et répartition de la SAU par canton

Carte D33 : Répartition des types d'élevage par commune

Carte D34 : Répartition des types d'élevage par commune

Carte D35 : Caractéristiques générales de l'occupation du sol

Carte D36 : Prélèvements en eau annuel par type d'usage et de ressources

Carte D37 : Unités de gestion volumétrique départementalisées (UGD)

Carte D38 : Capacité d'accueil touristique

LISTE DES ABREVIATIONS

MOOX : Matières organiques et oxydables

AZOT : Matières azotées non compris les nitrates

NITR : Nitrates

PHOS : Matières phosphorées

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

AF : Association Foncière.

AS : Associations Syndicales libres.

ASA : Associations syndicales Autorisées.

ASF : Associations Syndicales Forcées.

CAEDS : Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux Sèvres.

CQEL : Cellules qualités des Eaux du Littoral

CSP : Conseil Supérieur de la pêche.

DBO₅ : Demande Biologique en oxygène après 5 jours.

DC : Double Compte

DCO : Demande Chimique en Oxygène.

DDAF17 : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Charente-Maritime.

DDAF17 : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Charente-Maritime.

DDAF79 : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Deux-Sèvres.

DDAF85 : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Vendée.

DDE : Direction Départementale de l'Équipement.

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement.

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

DSV : Direction des Services Vétérinaires

FDAAPPMA : Fédération départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA).

IIBSN : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise

LPO : Ligue de la Protection pour les Oiseaux.

MES : Matières En Suspension

MS : Matières Sèches

NGL : Azote Global (NH_4^+ + N organique + NO_2^- + NO_3^-)

ONC : Office National de la Chasse.

ORE : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes.

PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

PIMP : Parc Interrégional du Marais poitevin.

PT : Phosphore Total

RESE : Régie d'Exploitation des Services d'Eau

SATESE : Services d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration

SEQ -EAU : Système d'Évaluation de la Qualité de l'Eau

SERTAD : Syndicat pour l'Étude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la desserte en eau potable du Sud Deux Sèvres.

SIAEPA : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SMAEDS : Syndicat mixte d'Adduction en Eau Potable des Deux Sèvres.

SMC : Syndicat Mixte à la Carte

UNIMA : Union des Marais du département de la Charente Maritime.

ZPS : Zone Spéciale de Conservation

1

Un préalable : les enjeux du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin

Les enjeux de la gestion de l'eau du bassin versant ont été définis à plusieurs échelles : le bassin Loire-Bretagne, le bassin versant du Marais poitevin, le bassin versant de la Sèvre niortaise puis à une échelle plus locale de ses sous-bassins (entités homogènes).

En effet, dans le cadre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux), des enjeux globaux ont été définis à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. A l'échelle du bassin d'alimentation du Marais poitevin, des enjeux communs aux trois SAGE (Sèvre niortaise, Lay et Vendée) ont été retenus par la Commission Inter SAGE.

La CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux) Sèvre niortaise a ensuite défini des enjeux spécifiques au bassin versant de la Sèvre niortaise en préalable à l'élaboration de l'état des lieux. Puis, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, les réunions de concertation rassemblant des acteurs locaux sur six entités homogènes ont permis à leur tour de mettre en lumière d'autres enjeux plus locaux.

Ce sont ces enjeux et leur interaction que nous présentons dans ce chapitre. Les enjeux ainsi définis sont repris et localisés sur une cartographie spécifique (cartes en annexe).

1.1 Enjeux du SDAGE

Le SDAGE Loire-Bretagne a identifié des enjeux principaux et spécifiques à l'échelle du bassin versant de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin (AELB, 1996).

Les enjeux définis dans le SDAGE sont :

- l'amélioration de la qualité des eaux de surface, la lutte contre l'eutrophisation ;
- la protection de la qualité des eaux littorales ;

- la gestion des conflits d'usages ;
- l'amélioration des ressources pour l'irrigation ;
- la protection des milieux-écologie ;
- la protection des populations piscicoles ;
- la restauration de la circulation piscicole ;
- et spécifiquement, la gestion de l'eau dans le marais mouillé.

1.2 Enjeux retenus dans l'étude Inter-SAGE

La Commission de coordination Inter-SAGE a retenu et analysé les enjeux communs aux trois SAGE que sont le Lay, la Vendée et la Sèvre niortaise Marais poitevin :

- Améliorer la qualité des eaux et plus particulièrement les eaux littorales et les ressources potabilisables ;
- Améliorer la gestion quantitative en période d'étiage ;
- Protéger les écosystèmes et préserver notamment la libre circulation des populations piscicoles ;
- Assurer une gestion équilibrée des niveaux d'eau.

1.3 Enjeux spécifiques au SAGE

La CLE du SAGE Sèvre niortaise a repris les enjeux cités précédemment et définis par l'Inter-SAGE. Par ailleurs, elle a d'ores et déjà identifié comme prioritaire l'enjeu « risque de crue et d'inondation ». Les autres enjeux, définis à l'issue du diagnostic et des concertations locales, seront validés par la CLE au terme de la première phase de l'étude SAGE.

Le SDAGE a aussi identifié le SAGE SNMP comme SAGE prioritaire ainsi que 2 NIE qui concernent le périmètre du SAGE.

Le document de synthèse de l'état des lieux rappelle les grandes conclusions issues du rapport de l'état des lieux, qui a permis de décrire l'état de la quantité et de la qualité des eaux, ainsi que des usages qui en sont faits.

Les détails du diagnostic **quantitatif et qualitatif de la gestion de l'eau** et des milieux ainsi que les étapes du bilan besoin-ressource sont consignés en annexe de ce rapport. Les éléments synthétiques du diagnostic ont été regroupés sous forme de fiches thématiques. Ils posent ainsi les bases pour la définition des **enjeux existants** sur le bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin ainsi que des champs d'action possibles à poursuivre pour satisfaire ses enjeux. Les objectifs à atteindre et la manière d'y parvenir seront précisés dans la phase 2.

1.4 Bilan des groupes de travail

Ce chapitre dresse un bilan des attentes formulées par les acteurs locaux lors de leur consultation, vis-à-vis des problématiques locales en présence. Ces attentes résultent d'une part des avis émis dans les questionnaires d'enquête, d'autre part des avis formulés lors des réunions des groupes de travail.

1.5 Attentes et champs d'actions identifiés dans le cadre des groupes de travail

1.5.1 Résultats de l'enquête par questionnaire

Dans le but d'analyser les attentes et les pistes d'action envisagées des membres des groupes de travail, des questionnaires leur ont été adressés. Dans ce paragraphe sont présentées les attentes ressorties de l'analyse de ces questionnaires. **Il est à noter que ces attentes identifiées par les acteurs ne dressent pas un état exhaustif des problématiques des sous-bassins.**

Sept principales problématiques se sont dégagées des réponses apportées, elles ont été hiérarchisées de la manière suivante :

- qualité des eaux de surface et souterraines,
- étiages / assecs,
- inondations,
- quantité des eaux disponibles pour irrigation,
- entretien des cours d'eau et canaux,
- gestion des populations de ragondins,
- gestion des jussies.

D'après l'analyse des réponses (cf. tableau suivant), ces problématiques sont hiérarchisées sensiblement de la même manière selon les entités homogènes.

Tableau 1-1 : Les principales problématiques

| Nom entité | Sèvre amont | Marais mouillés | MD85* | MD17* | Autize | LM |
|-------------------------------|-------------|-----------------|-------|-------|--------|----|
| Qualité eau de surface | | | | | | |
| Qualité des eaux souterraines | | | | | | |
| Inondations | | | | | | |
| Etiages | | | | | | |
| Quantité d'eau pour irriguer | | | | | | |
| Entretien | | | | | | |
| Ragondins | | | | | | |
| Jussie | | | | | | |

*MD 17 : marais desséchés charentais -Curé ; *MD85 : marais desséchés vendéen ; *LM = Lambon, Guirande, Courance et Mignon

Les classes de couleur sont les suivantes :

| | % |
|--|---------|
| | > 29 |
| | > 24-29 |
| | > 19-24 |
| | >14-19 |
| | > 9-14 |
| | < 10 |

Proportion des acteurs ayant retenu le thème comme problématique.

1.5.2 Attentes et champs d'actions identifiés lors des réunions des groupes de travail

Des groupes de travail ont été constitués sur le territoire géographique de chaque entité homogène. Ces derniers, constitués des principaux acteurs et usagers de l'eau de ces territoires se sont réunis à 2 reprises :

- entre les mois de novembre 2002 et février 2003
- et au mois de septembre 2003 pour chaque entité homogène.

La première série de réunions a permis de faire ressortir les attentes des participants. La seconde a permis d'échanger sur les pistes d'enjeux par sous-bassin. Le tableau joint en annexe rassemble ces éléments d'informations.

Il est à noter que les attentes et champs d'actions listés dans le tableau ne sont ni exhaustifs, ni hiérarchisés

2

Fiches thématiques diagnostic

Le SDAGE, l'Inter-SAGE, les réflexions des réunions de groupes de travail, ainsi que le travail réalisé dans le cadre de l'état des lieux ont permis de dégager huit enjeux majeurs.

Ce volet présente les huit enjeux majeurs suivants :

- 1. Gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage**
- 2. Gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines**
- 3. Alimentation de la population en eau potable**
- 4. Maintien de l'activité conchylicole**
- 5. Gestion et prévention des risques naturels**
- 6. Préservation des milieux naturels**
- 7. Préservation de la ressource piscicole**
- 8. Satisfaction des usages touristiques et de loisirs**

Chaque enjeu fait l'objet d'une fiche de synthèse qui présente :

- un bilan de l'état de la ressource ou de la situation actuelle,
- un bilan de l'état des besoins liés aux usages et aux milieux,
- une analyse comparative des besoins et des ressources.

Cette analyse permet de mettre en évidence les déséquilibres pouvant exister. Elle devra servir dans les phases suivantes à la définition de scénarios de gestion puis de recommandations de gestion et d'orientations d'aménagement.

Fiche 1

Enjeu de la gestion quantitative : ressource en eau en période d'étiage

Fiche 1 : Enjeu de la gestion quantitative : ressource en eau en période d'étiage

- Enjeux correspondants : SDAGE :
- Gestion des conflits d'usages ;
 - Amélioration des ressources pour l'irrigation ;
 - Gestion de l'eau dans le marais mouillé.
- Inter-SAGE :
- Améliorer la gestion quantitative en période d'étiage ;
 - Assurer une gestion équilibrée des niveaux d'eau.

1.1. Etat des connaissances actuelles de la ressource et des besoins

RESSOURCE

- ❑ Une **connaissance insuffisante de la ressource souterraine** d'une part et **une méconnaissance** du protocole de gestion des nappes d'autre part qui ne permettent pas de garantir une utilisation équilibrée de la ressource.
- ❑ **Des stocks constitués par les aquifères méconnus** sur une grande partie du périmètre du SAGE (dans le secteur du marais notamment : volumes et échanges nappes/marais méconnus).
- ❑ Une connaissance des eaux souterraines en cours d'approfondissement (étude NIE de l'Aunis en cours).
- ❑ Une **hétérogénéité des données disponibles concernant les eaux de surface**. Un manque de stations hydrométriques sur certains secteurs :
 - affluents de la Sèvre niortaise amont,
 - ensemble des marais desséchés vendéens,
 - affluents de l'Autize amont,
 - zone de marais mouillés.
- ❑ Des stations hydrométriques trop récentes pour que des données puissent être exploitées (bassin Mignon, Courance, Guirande).

BESOINS

- ❑ **Volumes de certains prélèvements en eau actuellement non quantifiés** sur le périmètre du SAGE :
 - irrigation en bordure de la zone de marais desséchés,
 - forage des particuliers mal connus et insuffisamment réglementés,
 - eau nécessaire aux tonnes de chasse (données partielles).

Les orientations :

- ❑ **développer et améliorer les moyens** de mesure et d'évaluation de la ressource, en exploitant les résultats des études en cours telles que l'étude de modélisation de la NIE de l'Aunis,
- ❑ approfondir la connaissance sur les **prélèvements non déclarés** et non quantifiés (inventaires, compteurs volumétriques),
- ❑ améliorer les connaissances relatives aux échanges entre les nappes, les rivières et la zone de marais (modélisation),
- ❑ acquérir de nouvelles données dans le cadre du projet Re-Sources.

1.2. Etat de la ressource

1.2.1. Bilan

- ❑ Peu de prélèvements de surface sur le bassin versant :
 - **90 % des eaux prélevées proviennent des eaux souterraines** (pour l'essentiel dans les aquifères du Malm et du Dogger).
- ❑ Une **ressource superficielle** davantage **accessible** mais **moins disponible**, du fait :
 - d'une ressource dépendante de la gestion des eaux à l'amont,
 - d'une ressource peu retenue sur le bassin au sein d'ouvrages hydrauliques.
- ❑ Des **assecs sévères en période estivale**, en particulier dans le sud du périmètre du SAGE sur le Malm et le sud de la Vendée, se traduisant par :
 - des ruptures d'écoulement,
 - des insuffisances vis-à-vis des quantités d'eau disponibles pour les usages,
 - une dégradation de la qualité des eaux et une altération des écosystèmes aquatiques,
 - des inversions d'écoulement.
- ❑ Une **gestion quantitative de la ressource sur le bassin complexe et conflictuelle, compte tenu des nombreux usages de l'eau** :
 - un manque de coordination entre les différents gestionnaires qui rend l'anticipation des niveaux difficile,
 - une multiplicité des usages et une faible disponibilité de la ressource qui induisent de nombreux conflits d'intérêts.

1.2.2. Atouts et contraintes

| ATOUTS | CONTRAINTES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Un fonctionnement hydraulique du marais bien maîtrisé par les gestionnaires. ❑ De nouveaux dispositifs de mesures nouvellement installés ou à venir pour une meilleure quantification de la ressource. ❑ Augmentation locale des capacités de stockage en zone de marais mouillés par curage du réseau. ❑ Des ressources complémentaires en provenance de l'extérieur du périmètre SAGE (Barrage du Mervent). | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Des volumes d'eau et échanges nappes/ marais méconnus sur une grande partie du périmètre du SAGE. ❑ Une faible capacité de stockage pour les eaux superficielles sur le bassin versant (il n'existe qu'une seule retenue, ce qui rend la ressource en eaux de surface peu disponible). ❑ De nombreux usages de l'eau qui rendent la gestion hydraulique sur le bassin versant complexe et conflictuelle. ❑ En zone de marais, une gestion tributaire d'une connaissance empirique du terrain, qui s'avère peu lisible pour les autres acteurs. ❑ Complexité de la gestion des niveaux d'eau en zone de marais desséchés. ❑ Une ressource tributaire des aléas climatiques. |

1.3. Etat des besoins liés aux usages

1.3.1. Bilan

- ❑ Des prélèvements en eau importants sur le bassin (irrigation, AEP, et plus ponctuellement industrie) qui surviennent pour l'essentiel en période estivale.
- ❑ Les besoins liés aux milieux sont difficiles à quantifier. Néanmoins, pour assurer un bon fonctionnement écologique des milieux, l'absence d'assecs et de zones de rupture d'écoulement est nécessaire (maintien d'un débit continu).
- ❑ De même, de nombreux usages requièrent la présence d'un débit continu dans les cours d'eau (batellerie...).
- ❑ Les principaux besoins annuels liés aux usages se caractérisent comme suit :
 - **les prélèvements agricoles**, majoritaires, représentent un volume de 45,4 à 49,6 Mm³/an pour l'irrigation et de l'ordre de 7,5 Mm³/an pour l'abreuvement du bétail (soit au total 68 % des sollicitations globales de la ressource) ;
 - **les prélèvements pour l'alimentation en eau potable** représentent un volume relativement important, de l'ordre de 18 à 21 Mm³/an ;
 - **les prélèvements industriels**, moins importants, représentent un volume de 1,9 à 2,4 Mm³/an.
- ❑ Les contraintes de ces usages sur le milieu sont :
 - **l'intensité des sollicitations** des ressources, pour les besoins des activités agricoles et l'alimentation en eau potable ;
 - **les périodes des principaux prélèvements** (agricoles), qui correspondent à la période de déficit pluviométrique (période estivale) ;
- ❑ La problématique des usages en période d'étiage est commune à l'ensemble des unités homogènes du bassin ; cependant, certaines spécificités peuvent être indiquées :
 - Une forte demande en eau pour l'irrigation sur les sous-bassins suivants : Lambon, Guirande, Courance et Mignon ; Curé ; Sèvre amont ; plaines situées dans les sous-bassins marais desséchés vendéens et marais desséchés charentais ;
 - L'entité des Marais mouillés concentre les sources de conflits suivantes :
 - la gestion des niveaux ;
 - l'usage eau potable avec une forte demande liée à la présence de l'agglomération niortaise ;
 - l'usage conchylicole sur la zone littorale.

1.3.2. Atouts et contraintes

| ATOUTS | CONTRAINTES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ De bonnes connaissances des principaux prélèvements effectués sur le bassin versant pour les différents usages (grâce aux fichiers de l'Agence de l'eau). ❑ Un impact positif de la gestion volumétrique sur la ressource en eau (mise en place par les irrigants) en instaurant une utilisation davantage raisonnée de la ressource. | <ul style="list-style-type: none"> ❑ De nombreux assecs qui témoignent de la surexploitation de la ressource en période estivale et induisent une profonde perturbation des milieux. ❑ De nombreux conflits autour de l'enjeu gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage : <ul style="list-style-type: none"> ▪ conflits liés aux contraintes agricoles et à la préservation du patrimoine naturel et paysager, ▪ conflits liés aux contraintes des usages amont et aux contraintes liées entre autres à l'activité conchylicole, ... |

1.4. Analyse comparative des besoins et des ressources : synthèse et champs d'actions

1.4.1. Bilan ressources - besoins

Au vu des données recueillies sur les besoins en eau et sur les ressources effectives, **les volumes d'eau disponibles apparaissent insuffisants** pour satisfaire les principaux usages (irrigation et Alimentation en Eau Potable – AEP - en particulier).

Le **manque de données** relatives notamment à la ressource en eaux souterraines et en moindre mesure à la ressource en eaux de surface **ne permet pas d'établir un bilan besoins-ressources complet**.

Les chiffres présentés dans le tableau bilan consigné en annexe, et repris dans le tableau et le graphique synthétique ci-dessous, correspondent donc à des ordres de grandeur, établis à partir des connaissances actuelles.

Il en ressort toutefois les conclusions suivantes :

- **L'essentiel des volumes prélevés proviennent des eaux souterraines (85%) ;**
- **La majorité des prélèvements (75 %) et des besoins intervient en période estivale (95 % pour l'irrigation) ;**
- **L'usage agricole est le principal consommateur d'eau (68 %), suivi par l'usage AEP (29 %) ;**
- **Il existe de nombreux conflits d'usages, notamment en période de moisson (niveaux d'eau à la baisse en zone de marais, nécessité de points d'abreuvement pour le bétail dans les prairies extensives) ;**
- **L'écart important entre les besoins et les ressources, même si ces dernières ne sont connues que partiellement, tend à montrer l'existence d'un déficit en eau en période estivale.**

Les **ressources connues** (voir carte D03) représentent en période estivale un volume estimé **entre 22,4 et 23,3 Mm³**. Les besoins, pour la même période, s'élèvent à 55,3 Mm³ (voir figure suivante).

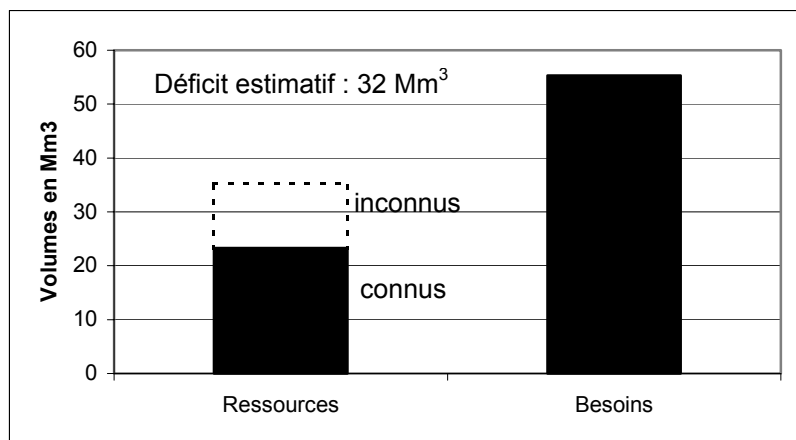
Tableau 2-1 : Synthèse des besoins sur le bassin

| Type de ressource | Estimation des volumes (million de m ³) | |
|--|---|------------------|
| | Annuel | Période estivale |
| Besoins en eau de surface | 14.0 | 8.2 |
| <i>Milieu</i> | Non estimé | Non estimé |
| <i>AEP</i> | 2.8 | 1.4 |
| <i>Irrigation hors retenues collinaires</i> | 3.1 | 2.9 |
| <i>Irrigation par-retenués collinaires</i> | 0.27 | 0.26 |
| <i>Abreuvement</i> | 7.5 | 2.5 |
| <i>Industries</i> | 0.3 | 0.1 |
| <i>Total (hors retenues collinaires et milieu)</i> | 13.7 | 6.9 |
| <i>Prélèvements non autorisés (eau de surface)</i> | | 1.0 |
| Besoins en eau souterraine | 60.1 | 47.1 |
| <i>AEP</i> | 16.3 | 6.4 |
| <i>Irrigation</i> | 42.3 | 40.2 |
| <i>Industries</i> | 1.6 | 0.5 |
| TOTAL | 74.1 | 55.3 |

Tableau 2-2 : Synthèse des ressources sur le bassin

| Type de ressource | Estimation de la ressource (million de m ³) | |
|------------------------------------|---|----------------------|
| | Annuel | Période estivale |
| Eau de surface | | |
| <i>Carrière de l'Ambillardière</i> | 2.5 | 2.5 (sur 3 ou 4 an) |
| <i>Barrage Touche Poupard</i> | 15 | 15 |
| <i>Retenues collinaires</i> | 0.27 | 0.26 |
| <i>Cours d'eau</i> | Non estimé | 0 si respect des DOE |
| <i>Apports des STEP</i> | Non estimé | 3.9 |
| Eau souterraine | | |
| <i>Nappes sud-vendéennes</i> | Non estimé | 7.7 à 8.6 |
| TOTAL PARTIEL | - | 22.4 à 23.3 |

Le complexe du Mervent fournit par ailleurs 4,2 Mm³ par an au périmètre du SAGE.



Les besoins en eau sur le bassin versant apparaissent donc **plus importants que les réserves** en eaux souterraines et de surfaces mobilisables compte tenu des connaissances actuelles.

La **surexploitation des ressources en eaux souterraines en période estivale** est manifeste et la production du milieu en étiage ne permet pas de répondre aux sollicitations. Cette situation favorise l'apparition **d'assecs sur de nombreux cours d'eau**.

Le déséquilibre atteint, en l'état des connaissances, 32 millions de mètres cubes.

1.4.2. Objectifs

Les économies d'eau à engager pour atteindre une situation d'équilibre, sur la base d'hypothèses formulées sur les ressources potentielles disponibles dans les nappes méconnues, sont données dans le tableau suivant.

| Ressource actuelle (Mm³) | Ressource potentielle (Mm³) | Déficit (Mm³) | Economie nécessaire* |
|--------------------------|-----------------------------|---------------|----------------------|
| 23 | 0 | 32 | 58 % |
| 23 | 5 | 27 | 49 % |
| 23 | 10 | 22 | 40 % |
| 23 | 20 | 12 | 22 % |
| 23 | 30 | 2 | 4 % |

* sur besoins en eau actuels , ou ressource complémentaire à constituer

En l'état actuel de la connaissance de la ressource, et sur l'hypothèse pessimiste qu'aucune ressource complémentaire ne serait disponible, il conviendrait donc de réduire les consommations d'eau actuelles de 58 % ou de constituer des réserves complémentaires équivalentes à 58 % des besoins actuels. L'éventuelle disponibilité de ressources souterraines, encore inconnues, permettrait de diminuer l'importance des économies d'eau et/ou des réserves à constituer. Dans tous les cas cependant, des efforts substantiels devront être consentis.

1.4.3. Champs d'actions possibles

Loin de remettre en question une procédure de gestion concertée de la ressource, il s'agit plutôt de la faire évoluer afin d'aboutir à une gestion équilibrée.

Les champs d'actions envisageables sont les suivants :

| OBJECTIFS | CHAMPS D'ACTION POSSIBLES |
|--|--|
| limiter les assecs dans les cours d'eau | expertiser deux scénarios : « maintien des DOE actuels » et « mise en place de nouveaux objectifs » pour satisfaire les usages à l'aval |
| limiter les sollicitations des ressources en période d'étiage | <ul style="list-style-type: none"> ▪ généraliser la gestion volumétrique (compteurs d'eau) et l'harmoniser entre les différents départements ▪ auditer et moderniser l'équipement des exploitations agricoles ▪ favoriser les cultures moins consommatrices d'eau ▪ favoriser les aides à la reconversion ▪ sensibiliser la profession agricole et les particuliers ▪ remplir les tonnes de chasse avant la période d'étiage |
| Diversifier les ressources | <ul style="list-style-type: none"> ▪ rechercher de nouvelles ressources souterraines par investigations hydrogéologiques et quantification par modélisation |
| Développer des ressources complémentaires | <ul style="list-style-type: none"> ▪ créer des retenues de substitution au fil de l'eau ▪ créer des retenues collinaires |
| Améliorer la gestion hydraulique (affiner la gestion des niveaux d'eau selon les exigences des espèces, des | <ul style="list-style-type: none"> ▪ instaurer des protocoles de gestion en étiage et en crue ▪ définir des niveaux d'eau moyens satisfaisant les principaux usages |

| | |
|--|---|
| habitats naturels et le maintien des usages) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ entretenir les ouvrages hydrauliques ▪ développer la télégestion ▪ entretien du réseau hydrographique |
| Sensibiliser les usagers aux économies d'eau | <ul style="list-style-type: none"> ▪ opérations de communication |

Parallèlement à ces pistes d'actions, il apparaît par ailleurs nécessaire :

- développer des protocoles de gestion consensuels afin de mettre à la disposition des gestionnaires des outils opérationnels permettant une gestion adaptée et concertée ;
- de clarifier, pérenniser et globaliser le cadre de la gestion quantitative.

La phase 2 approfondira ces différents champs d'action afin d'aboutir à la proposition de scénarii de gestion.

Fiche 2

Enjeu de la gestion qualitative : qualité des eaux superficielles et souterraines

Fiche 2 : Enjeu de la gestion qualitative : qualité des eaux superficielles et souterraines

- Enjeux correspondants : SDAGE : - Amélioration de la qualité des eaux de surface, lutte contre l'eutrophisation ;
 - Protection de la qualité des eaux littorales.
- Inter-SAGE : - Améliorer la qualité des eaux et plus particulièrement les eaux littorales et les ressources potabilisables.

2.1. Etat des connaissances actuelles de la ressource

RESSOURCE

- ❑ absence d'outil opérationnel d'évaluation de la qualité de l'eau caractéristique de la zone de marais (réflexion en cours dans le cadre du CRE de la zone humide liée à la Sèvre niortaise, au Mignon et aux Autizes).
- ❑ lacunes concernant les réseaux de mesure de la qualité des eaux superficielles :
 - sur les marais desséchés vendéens (sauf sur le canal des Hollandais et le canal de Champagné).
 - sur les marais desséchés charentais excepté sur le canal de la Banche en amont et en aval du pont de Brault.
 - sur l'entité « Lambon, Guirande, Courance, Mignon » : pas de mesures régulières sur la Courance ainsi que sur le Mignon amont ; peu de mesures sur la Guirande.
 - sur l'Autize : aucune mesure en amont et sur les affluents.
 - sur les petits affluents de la Sèvre amont (Magnerolles, Puit d'Enfer, Egray amont, Mousson, Pamproux amont).

Les orientations :

- ❑ améliorer les connaissances sur la qualité des eaux de certains secteurs et sur les rejets diffus, par la mise en place d'outils adaptés.
- ❑ acquérir de nouvelles données dans le cadre du projet Re-Sources (en particulier sur la connaissance des bassins d'alimentation des captages AEP et les flux de pollution).

2.2. Etat de la ressource

2.2.1. Bilan

- ❑ Cours d'eau du bassin versant très exposés aux pollutions (agricoles : fertilisation des cultures, élevage ; industrielles ponctuellement ; assainissement domestique, lessivage des sols nus lors d'épisodes pluvieux intenses...).
- ❑ Nitrates systématiquement identifiés comme le paramètre déclassant.
- ❑ Pesticides récurrents dans les eaux souterraines.
- ❑ Fermeture de nombreux captages pour causes de pollutions excessives.
- ❑ Qualité des cours d'eau ayant plutôt tendance à s'améliorer depuis 1991 sur le périmètre du SAGE, excepté sur le cours de la Sèvre niortaise.
- ❑ Secteur le plus dégradé : celui du réseau hydrographique du marais.

Les cartes D14 à D17 renseignent sur la qualité des eaux superficielles. La carte D20 renseigne sur la qualité des captages AEP.

2.2.2. Atouts et contraintes

| ATOUPS | CONTRAINTES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Pluviométrie locale et densité du réseau hydrographique favorables aux écoulements et au renouvellement de l'eau de surface sur les bassins amont de l'Autize et de la Sèvre amont. ❑ Pente des cours d'eau contribuant à l'amélioration de la qualité des eaux. ❑ Marais et fonds de vallées possédant un potentiel important d'épuration du milieu. ❑ Points de mesures de la qualité des eaux superficielles relativement nombreux (Marais mouillés et Sèvre niortaise très bien connus). ❑ Engagement de la profession agricole dans les mesures agri-environnementales. | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Eaux souterraines affectées par les pollutions alors même qu'elles constituent la principale ressource pour les usages. ❑ Eaux circulant dans le marais mouillé provenant de l'ensemble de bassin versant, et donc tributaires de la qualité amont. ❑ Végétation rivulaire pérenne (réseaux de haies, prairies et ripisylves) trop peu développée et globalement peu favorable à l'auto-épuration des eaux de surface. ❑ Diminution du pouvoir d'auto-épuration du marais et de son bassin d'alimentation |

2.3. Etat des besoins qualitatifs

- ❑ Besoins qualitatifs fixés par des normes de qualité assignées à chaque usage (nitrates, ammonium, pesticides, coliformes thermotolérants, streptocoques fécaux, turbidité).
- ❑ Usage AEP : importants surcoûts pour la potabilisation

2.4. Analyse comparative de la situation actuelle : synthèse et champs d'actions

La reconquête de la qualité des eaux sur le bassin versant apparaît comme l'une des priorités. La satisfaction de cet enjeu nécessite d'améliorer la gestion quantitative de la ressource, car la reconquête d'une eau de qualité est indissociable du maintien de volumes adéquats. Il est donc étroitement lié à l'enjeu 1 : « enjeu de la gestion quantitative : ressource en eau en période d'étiage ».

Le décalage entre la situation actuelle et les objectifs à atteindre est la suivante :

Tableau 2-3 : Objectifs de qualité aux points nodaux et situation actuelle

| Nom | Cours d'eau | MOOX | | AZOT | | NITR | | PHOS | | Pesticides | |
|-------|-----------------|------------------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------|----------|--------------------|--------------------------------|--------------------|------------|--------------------|
| | | Objectif | Situation actuelle | Objectif | Situation actuelle | Objectif | Situation actuelle | Objectif | Situation actuelle | Objectif | Situation actuelle |
| Sni 1 | Sèvre niortaise | <3 mg/l pour oxygène dissous | 2002 | | | | | <0.5 mg/l pour Phosphore total | 2002 | < 2 µg/l | 2002 |
| Sni 2 | Sèvre niortaise | | 2002 | <0.3 mg/l pour NO ₂ | 2002 | <25 mg/l | 2002 | <0.3 mg/l pour Phosphore total | 2002 | < 1 µg/l | NR |
| | | | | <2 mg/l pour NKJ | 2002 | | | | | | |
| Vnd | Vendée | | | <0.3 mg/l pour NO ₂ | 2002 | <25 mg/l | 2002 | <0.3 mg/l pour Phosphore total | 2002 | < 1 µg/l | NR |
| | | | | <0.5 mg/l pour NH ₄ | 2002 | | | | | | |

2.4.1. Objectifs et champs d'action associés

| OBJECTIFS | CHAMPS D'ACTION POSSIBLES |
|---|--|
| Obtenir une concentration en nitrates conforme aux normes et objectifs* | <ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en place, renforcer et encourager les programmes de lutte contre les pollutions d'origine agricole (cultures, élevages) ▪ favoriser les bandes enherbées ▪ encourager les mesures agro-environnementales (CAD, prime herbagère etc.) ▪ améliorer les pratiques agricoles d'élevage |

| | |
|---|---|
| <p>Réduire les teneurs en pesticides**, en matières azotées, phosphorées et oxydables</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcer les actions sur les systèmes d'assainissement domestique (collectif, non collectif) ; améliorer le rendement des STEP, améliorer les taux de raccordements ▪ améliorer le traitement des effluents industriels (connexion au réseau domestique, aménagement de stations d'épuration industrielles)* ▪ préserver ou reconquérir les zones humides (rôle épurateur) ▪ veiller à l'application de la réglementation relative aux rejets |
|---|---|

* Le seuil à atteindre est généralement de 50 mg/l, excepté pour les points nodaux SNi2 (25 mg/l), Vnd2 (<25 mg/l). Par ailleurs, certains captages sont soumis à des valeurs seuils de 20 mg/l.

** Certains prélèvements ne respectent pas les seuils, en particulier à Niort où les concentrations de 0,1 µg/l sont régulièrement dépassées.

Cet enjeu est complémentaire de celui concernant « l'alimentation des populations en eau potable ».

La phase 2 approfondira ces différents champs d'action afin d'aboutir à la proposition de scénarii de gestion.

Fiche 3

Enjeu Alimentation de la population en eau potable

Fiche 3 : Enjeu alimentation de la population en eau potable

Enjeux correspondants : SDAGE : - Amélioration de la qualité des eaux de surface.

Inter-SAGE : - Améliorer la qualité des eaux et plus particulièrement les eaux littorales et les ressources potabilisables ;
- Améliorer la gestion quantitative en période d'étiage.

3.1. Etat des connaissances actuelles de la ressource et des besoins

RESSOURCE

- ❑ Volumes des ressources souterraines mal connus. La découverte de nouvelles ressources souterraines actuellement inexploitées pourrait permettre de diversifier les ressources en eau potable.

BESOINS

- ❑ Difficulté à appréhender les besoins futurs en eau potable à l'échelle du périmètre SAGE (à long terme).
- ❑ Difficulté à estimer les variations locales et saisonnières de population (zone littorale en particulier).

Les orientations :

- ❑ Améliorer les connaissances sur la qualité des eaux de certains secteurs, notamment sur les rejets diffus.
- ❑ Améliorer les connaissances sur les risques de pollution accidentelle.

3.2. Etat de la ressource

3.2.1. Bilan

- ❑ De nombreux captages présentent d'importantes teneurs en nitrates. Certains d'entre eux sont affectés par les pesticides. Ces pollutions ont engendré la fermeture de plusieurs captages sur le périmètre du SAGE.
 - 20 captages présentant des teneurs importantes en nitrates, souvent supérieures à 50 mg/l,
 - 4 captages présentant des contaminations par les pesticides (pratiques agricoles, usages particuliers et industriels).
- ❑ Fortes teneurs en nitrates engendrées par plusieurs facteurs dont :
 - La vulnérabilité naturelle des aquifères,
 - Le régime d'exploitation des ouvrages perturbant le phénomène de dénitrification naturelle,
 - Les pratiques agricoles avec l'utilisation de produits phytosanitaires et l'épandage d'engrais azotés minéraux et organiques (nitrates),...
- ❑ Ressources en eau souterraine et en eau de surface utilisées pour la production d'eau potable de Niort exposées aux pollutions extérieures et teneurs en nitrates dans les eaux brutes (avant traitement) relativement élevées ou avec des concentrations tout juste acceptables pour la potabilisation (prises d'eau de la Corbelière, de Niort...).
- ❑ Barrage de la Touche Poupard présentant une bonne qualité des eaux qui permet de satisfaire les besoins pour la production d'eau potable.
 - Bonne qualité liée à sa gestion qui favorise le renouvellement de l'eau chaque année,
 - Eaux prélevées dans la nappe d'accompagnement de la Sèvre Niortaise sur le parc de captages de Saint-Maxire voyant leur qualité s'améliorer lorsque le barrage de la Touche Poupard effectue ses lâchers en période d'étiage.
- ❑ La surexploitation des ressources impacte indirectement sur la qualité des eaux (diminution de la dénitrification en particulier).

3.2.2. Atouts et contraintes

| ATOUTS | CONTRAINTES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Périmètres de protection des captages existants bien définis. ❑ Ressources en eaux superficielles utilisées pour l'alimentation en eau potable comme le barrage de la Touche Poupard sur le cours du Chambon et la prise d'eau de La Corbelière sur la Sèvre niortaise, possédant une déclaration d'utilité publique (DUP) pour leur périmètre de protection. ❑ Bon suivi de la qualité des eaux souterraines au niveau des captages. ❑ Programmes d'actions (Lambon, Guirande) (mais arrêtés depuis 2 ans), ❑ Programme Re-source. | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Périmètres de protection de captages non généralisés. ❑ Ressources en eaux superficielles et souterraines très exposées aux pollutions diffuses (fortes teneurs en nitrates en particulier et en pesticides). ❑ Absence de DUP pour la prise d'eau de Niort. ❑ Conflits d'usages (rejets agricoles, assainissement). |

3.3. Etat des besoins liés aux usages

3.3.1. Bilan de l'état des besoins

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Besoins en AEP sont de l'ordre de 18 à 21 Mm³ par an sur le bassin versant. ❑ Prélèvements s'effectuant majoritairement dans les eaux souterraines (85% en 2001) à l'exception de l'entité Sèvre amont qui comprend la retenue de la Touche Poupard et le site de La Corbelière. ❑ Les eaux souterraines permettent d'alimenter les réserves de substitution ; l'eau de surface est utilisée pour l'eau potable (fortes contraintes pour la potabilisation). |
|---|

3.3.2. Atouts et contraintes de l'état des besoins

| ATOUTS | CONTRAINTES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bonne connaissance de la production et de la consommation en eau potable actuelle sur le bassin versant. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Teneurs importantes en nitrates et pesticides. <input type="checkbox"/> Demande croissante en eau potable. |

3.4. Analyse comparative des besoins et des ressources : synthèse et champs d'actions

3.4.1. Bilan ressources - besoins

Au vu des données recueillies sur les besoins en eau potable, les ressources en eau potable satisfont globalement la demande. Il apparaît toutefois que certaines prises d'eau peuvent être soumises à un manque de productivité en situation de sécheresse.

Les besoins qualitatifs pour la production d'eau potable sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Les principales normes en vigueur sont les suivantes (Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine) :

Tableau 2-4 : Limites de qualité des eaux potabilisables ou destinées à la consommation humaine

| Limites impératives de qualité des eaux brutes pour la production d'eau potable | | Limites impératives de qualité des eaux destinées à la consommation humaine | |
|---|---------------|---|-----------|
| Nitrates Eaux superficielles | 50 mg/l | Nitrates Eaux superficielles | 50 mg/l |
| Nitrates Eaux souterraines | 100 mg/l | Nitrates Eaux souterraines | 50 mg/l |
| Ammonium | 1,5 à 4 mg/l* | Ammonium | 0,5 mg/l |
| Phyosanitaires (Parathion + HCH + dieldrine) | 1 à 5 µg/l* | Par substance sauf aldrine et dieldrine | 0,1 µg/l |
| | | Hexachlorobenzène | 0,03 µg/l |
| | | Total substances mesurées | 0,01 µg/l |
| | | | 0,5 µg/l |

La carte D20 renseigne sur la qualité des eaux des captages AEP.

3.4.2. Objectifs et champs d'actions associés

La satisfaction de cet enjeu nécessite une protection des nappes souterraines afin de réduire les coûts de potabilisation des eaux de consommation. Pour cela, les pistes à explorer sont les suivantes :

| OBJECTIFS | CHAMPS D'ACTION POSSIBLES |
|---|--|
| Obtenir une concentration en nitrates inférieure à 50 mg/l (voir un objectif plus ambitieux)* | <ul style="list-style-type: none"> ▪ généraliser les périmètres de protection des captages pour les ouvrages non équipés. ▪ finaliser, actualiser ou instaurer la mise en œuvre des programmes d'action pour la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. |
| Réduire les teneurs en pesticides, en matières azotées, phosphorées et oxydables | <p>Ces objectifs sont pris en compte dans l'enjeu 2 : « gestion qualitative »</p> |
| Préserver une quantité suffisante pour satisfaire les besoins en AEP en période d'étiage | <ul style="list-style-type: none"> ▪ réglementer (arrêtés) l'utilisation de l'eau potable en période de crise ▪ réserver l'eau potabilisée pour l'AEP ▪ augmenter les volumes disponibles pour l'AEP en période d'étiage (création de nouveaux stocks) ▪ moderniser les infrastructures et équipements pour réduire les pertes <p>Cet objectif se rapporte à l'enjeu 1 : « gestion quantitative : ressource en eau en période d'étiage »</p> |
| Réduire les risques de pollution accidentelle | <ul style="list-style-type: none"> ▪ définir des mesures préventives et curatives à associer |

* Le seuil à atteindre est généralement de 50 mg/l, excepté pour les points nodaux SNi2 (25 mg/l), Vnd2 (<25 mg/l).

Cet enjeu est complémentaire à ceux concernant « la qualité des eaux superficielles et souterraines » et « la gestion quantitative : ressource en eau en période d'étiage ».

La phase 2 approfondira ces différents champs d'action afin d'aboutir à la proposition de scénarii de gestion.

Fiche 4

Enjeu Maintien de l'activité conchylicole

Fiche 4 : Enjeu maintien de l'activité conchylicole

Enjeux correspondants : SDAGE : - Protection de la qualité des eaux littorales.

Inter-SAGE : - Améliorer la qualité des eaux et plus particulièrement les eaux littorales et les ressources potabilisables.

4.1. Etat des connaissances actuelles de la ressource et des besoins

BESOINS

- ❑ L'activité conchylicole nécessite une bonne connaissance de la qualité des eaux superficielles à l'échelle du bassin versant, compte tenu des pollutions engendrées en zone littorale par le réseau superficiel. Il est donc nécessaire de disposer d'un outil opérationnel de suivi de la qualité des eaux superficielles (réseaux de mesure).

Les orientations :

- ❑ voir enjeu « qualité des eaux »

4.2. Etat de l'usage conchylicole

4.2.1. Bilan de l'état de l'usage

- ❑ Activité conchylicole de la baie de l'aiguillon représentent une part importante de l'activité conchylicole au niveau national (15% de la production nationale).
- ❑ Normes sanitaires contraignantes vis à vis des germes fécaux, des toxines algales et des métaux lourds.
- ❑ Objectif de classement A inscrit dans le SDAGE (déterminé comme étant le classement permettant la consommation directe des coquillages d'élevage prélevés dans la zone considérée) non atteint dans la baie de l'Aiguillon et atteint alternativement sur la zone côtière.

- ❑ Les activités du bassin influent sur la qualité des cours d'eau qui eux-mêmes ont un impact sur la qualité des eaux littorales, donc de la production conchylicole (surtout en période de hautes eaux)

4.2.2. Atouts et contraintes de l'usage

| ATOUTS | CONTRAINTES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Potentiel économique local important ❑ « Image » positive véhiculée par l'activité ❑ Recherches en cours sur les pollutions bactériologiques (IFREMER) | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Sensibilité de l'activité conchylicole qui demande des actions rapides et de grande envergure (qualité des eaux, débits à l'estuaire). ❑ Dégradation de la qualité de l'eau et sensibilité de l'activité en découlant. |

4.3. Etat des besoins liés aux usages

4.3.1. Bilan de l'état des besoins liés à l'usage

- ❑ Moules et huîtres, coquillages ayant besoin d'être immergés dans une eau salée pour vivre et se développer. Peuvent seulement supporter des périodes d'émersions temporaires telles que celles induites par l'effet des marées dans la zone intertidale.
- ❑ Dans le SDAGE Loire-Bretagne, définition des objectifs de qualité de classe A au niveau d'une zone nodale concernée par les activités d'élevage de coquillages, correspondant à la Baie de l'Aiguillon et aux espace côtiers vendéen et charentais.
- ❑ Nécessité d'un apport d'eau douce en période estivale, pour satisfaire la croissance des coquillages.

4.3.2. Atouts et contraintes de l'état des besoins

| ATOUPS | CONTRAINTES |
|--------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Flux de pollution bactériologique vers la baie de l'Aiguillon nuisant au développement et à l'exploitation des coquillages. ❑ Un apport d'eau douce en été dépendant de la ressource provenant des bassin d'alimentation des marais et des niveaux d'eau à maintenir en vue de satisfaire les différents usages. |

4.3.3. Analyse comparative des besoins et des ressources : synthèse et champs d'actions

4.3.3.1. Bilan ressources - besoins

La production de coquillages est très étroitement dépendante de la qualité de l'eau de la Baie de l'Aiguillon. La dégradation de la qualité des eaux peut entraîner un déclassement des sites de production et nécessiter un traitement plus important de type reparcage des coquillages (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, la bonne qualité des eaux de la Baie de l'Aiguillon est primordiale pour l'usage conchylicole, qui constitue une image et un enjeu économique importants pour la région.

La carte D19 renseigne sur la qualité des eaux littorales.

Tableau 2-5 : Seuils de qualité et classement des coquillages d'après le décret du 28 avril 1994 et l'arrêté du 21 mai 1999

| SEUILS | ZONE A | ZONE B |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| *90% éch. | <230 <i>E. coli</i> | <4 600 <i>E. coli</i> |
| *Aucun dépassement à | 1 000 <i>E. coli</i> | 46 000 <i>E. coli</i> |

*pour 100 g de chair et de liquide intervalvaire

4.3.3.2. Objectifs et champs d'actions associés

Les champs d'actions possibles pour cet enjeu sont les suivants :

| OBJECTIFS | CHAMPS D'ACTION POSSIBLES |
|--|--|
| Reconquête de la qualité des eaux littorales (qui passe par la reconquête de la qualité des eaux du bassin versant, voir enjeu « qualité des eaux superficielles et souterraines ») | <ul style="list-style-type: none"> ▪ lutter contre la pollution bactérienne d'origine agricole (activités d'élevage) ▪ améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement ▪ améliorer les taux de raccordement ▪ améliorer le rôle épurateur de la zone de marais ▪ étudier spécifiquement les pollutions bactériennes pour agir sur les points noirs |
| Réduire les phénomènes d'envasement de la Baie. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ limiter les apports de matériaux en provenance des cours d'eau. ▪ modéliser les processus sédimentaires dans la Baie. |
| Maintien d'un débit d'eau douce minimum vers la zone de littoral (cet objectif rejoint l'enjeu gestion quantitative) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ développer la concertation entre mytiliculteurs, syndicats de marais et gestionnaires des niveaux d'eau |

Cet enjeu recoupera donc les champs d'action de l'enjeu « qualité des eaux » concernant les objectifs à atteindre et la lutte contre les pollutions d'origines diverses et l'enjeu « gestion quantitative ».

La phase 2 approfondira ces différents champs d'action afin d'aboutir à la proposition de scénarii de gestion.

Fiche 5

Enjeu Prévention et gestion des risques naturels

Fiche 5 : Enjeu prévention et gestion des risques naturels

5.1. Etat des connaissances actuelles

RESSOURCE

- ❑ Méconnaissance locale de l'enveloppe des zones inondables.
- ❑ Insuffisance des documents réglementaires (de type PPRI) permettant un développement raisonné de la vallée et des thalwegs.
- ❑ Méconnaissance des volumes apportés aux cours d'eau par le drainage et de son impact sur les pics de crue.

Les orientations :

- ❑ Compléter la connaissance des zones inondables du bassin.
- ❑ Favoriser la prescription d'études réglementaires de type PPRI.
- ❑ Etudier la réponse hydrologique du bassin, en particulier suite aux pratiques de drainage.

5.2. Etat de la situation actuelle

5.2.1. Bilan

- ❑ **Risque inondation localement répandu sur le bassin versant :**
 - **Nombreuses communes** du périmètre SAGE concernées par des inondations, principalement sur l'axe de la Sèvre niortaise
 - **550 arrêtés** de catastrophes naturelles pris sur l'ensemble des communes du bassin versant depuis 1982,
 - 110 communes possédant plus de 3 arrêtés de catastrophes naturelles,
 - Nombre le plus important d'arrêtés pris sur **les sous-bassins de la « Sèvre niortaise amont » et du « Lambon, Guirande, Courance et Mignon »**,
 - **Prescription d'un PPR sur seulement 3 communes**, d'où une prévention peu engagée.

- ❑ **Deux secteurs concernés par le risque de rupture accidentelle de barrage :**
 - Celui situé en aval du barrage de la Touche Poupard sur le Chambon,
 - Celui localisé en aval du barrage de Mervent sur la Vendée.
- ❑ Deux secteurs de cours d'eau bénéficiant d'un système d'annonce de crue :
 - La Sèvre niortaise entre Saint-Maixent-l'École et Sansais,
 - La Vendée entre le barrage de Mervent et le Poiré-sur-Velluire.
- ❑ Des besoins contradictoires de certains usages : milieux, riverains et habitants, agriculture.
- ❑ Un processus d'envasement de la baie de l'Aiguillon et de ses exutoires inéluctable, influant sur l'équilibre des dynamiques d'écoulement.
- ❑ Des risques d'inondations liés aux ruptures ou submersions de digues en zones littorales.

5.2.2. Atouts et contraintes

| ATOUPS | CONTRAINTES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Inondation en zone de marais et en fonds de vallées favorable à l'expansion des crues et à la régénération des milieux naturels (maintien d'une flore spécifique, préservation des sols tourbeux). ❑ Adaptation des constructions existantes (rehaussement des étages). | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Inondations préjudiciables aux biens et aux personnes en zones habitées. ❑ Augmentation de l'amplitude des ondes de crue, due aux aménagements anthropiques. ❑ Mesures de prévention des inondations insuffisantes au regard des besoins. ❑ Urbanisation des champs d'expansion de crue. ❑ Imperméabilisation des sols. ❑ Envasement des exutoires qui nécessitent un entretien permanent (contraintes sur la zone de marais). |

5.3. Etat des besoins liés aux usages

5.3.1. Bilan de l'état des besoins

- ❑ Zones habitées nécessitant une réduction de la vulnérabilité en zones sensibles.
- ❑ En zone de marais, besoins essentiellement liés aux niveaux d'eau à maintenir pour les différents usages, besoins contradictoires :
 - Maintenir un niveau suffisamment élevé pour l'abreuvement du bétail, l'alimentation des canaux servant de clôture, ou la navigation,
 - Améliorer le drainage des parcelles cultivées,
 - Limiter la submersion des prairies humides (accès aux parcelles) pour l'élevage et les cultures au printemps,
 - Maintenir un niveau suffisant dans le marais pour le soutien d'étiage en marais desséchés,
 - Maintenir des niveaux hauts et constants pour la faune piscicole en période de reproduction des brochets notamment (antagoniste avec la limitation des submersion des prairies).

5.3.2. Atouts et contraintes de l'état des besoins

| ATOUTS | CONTRAINTES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Fonctionnement hydraulique du marais bien maîtrisé. | <ul style="list-style-type: none"> ❑ De nombreux conflits autour de l'enjeu prévention et gestion des risques naturels : éviter les inondations des biens et des personnes/ maintenir les crues dans les marais mouillés. ❑ Niveaux d'eau des cours d'eau estuariens en partie dépendants des marées. ❑ Gestion hydraulique demeurant opaque. |

5.4. Analyse de la situation actuelle et des besoins des usages : synthèse et champs d'actions

5.4.1. Bilan

Les cartes D08 et D09 renseignent sur le risque d'inondation à l'échelle du périmètre du SAGE.

Le manque de prévention, d'information et de gestion de crues a conduit à la définition de l'enjeu « Prévention et gestion des risques naturels ». La satisfaction de cet enjeu nécessite le développement de la prévention des inondations sur les territoires concernés et l'information de manière plus efficace des populations et des riverains exposés, afin de réduire à terme l'impact des phénomènes naturels et de réduire les nuisances envers les populations et les biens.

5.4.2. Objectifs et champs d'actions associés :

Les champs d'actions potentiels doivent s'inscrire dans deux perspectives :

- réduire les inondations dans les secteurs vulnérables (zones habitées, d'activités) ;
- conserver l'expansion naturelle des crues en zone de marais mouillés.

| OBJECTIFS | CHAMPS D'ACTION POSSIBLES |
|--|---|
| Lutter contre les inondations des secteurs vulnérables | <ul style="list-style-type: none"> ▪ traiter les phénomènes de ruissellement sur le bassin (hydraulique douce : gestion des haies, fossés, bandes enherbées ...) ▪ créer des bassins de rétention ▪ mettre en place des protections physiques à proximité des zones vulnérables ▪ maintenir les fonctions de protection des digues à la mer ▪ pérenniser l'entretien des exutoires et des cours d'eau |
| Prévenir les inondations des secteurs vulnérables | <ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en place des PPRI dans les zones exposées au risque ▪ mettre en place des service de prévision des crues (SPC) pour une meilleure gestion des situations de crise ▪ pérenniser et étendre le système d'annonce de crue ▪ assister les communes rurales pour la mise en œuvre de la loi risques ▪ préserver les champs actuels d'expansion des crues ▪ reconquérir les champs d'expansion des crues ▪ développer la coopération entre les acteurs lors des crues, notamment les liens entre usagers de la baie et acteurs du bassin versant |
| Préserver l'inondation naturelle des Marais mouillés et du bassin d'alimentation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ préserver les champs actuels d'expansion des crues ▪ reconquérir les champs d'expansion des crues ▪ interdire les nouvelles constructions ▪ améliorer la gestion des niveaux d'eau dans le marais |

La phase 2 approfondira ces différents champs d'action afin d'aboutir à la proposition de scénarii de gestion.

Fiche 6

Enjeu Préservation des milieux naturels

Fiche 6 : Enjeu préservation des milieux naturels

Enjeux correspondants : SDAGE : - Protection des milieux-écologie.

Inter-SAGE : - Protéger les écosystèmes.

6.1. Etat des connaissances actuelles

RESSOURCE

- ❑ Connaissances des milieux très hétérogènes sur le bassin versant et demeurant incomplètes. Les lacunes actuelles portent sur :
 - La connaissance des habitats et des peuplements, notamment piscicoles, des affluents des têtes de bassin,
 - La connaissance des zones humides du bassin en dehors de la zone de marais,
 - L'hétérogénéité des inventaires faunistiques et floristiques,
 - L'ancienneté de certaines données non remises à jour.
- ❑ Faible évaluation de l'impact du drainage agricole sur les zones humides (données sur le drainage demeurent parcellaires).

BESOINS

- ❑ Besoins des milieux en eaux souterraines difficilement identifiables puisque les valeurs équivalentes au DOE ont seulement été étudiées sur le nord du bassin versant par CACG, pour la plaine Sud Vendée et Autize. Elles demeurent par ailleurs estimatives. Les DOE sont précisés plus bas.

Les orientations :

- ❑ Généraliser les inventaires floristiques et faunistiques sur les milieux aquatiques méconnus (localisation, état et espèces) : partenariat scientifique
- ❑ Mettre en place des outils pérennes et efficaces de connaissance et de suivi des milieux

6.2. Etat des milieux naturels

6.2.1. Bilan de l'état des milieux naturels

- ❑ Périmètre du SAGE présente une grande diversité de milieux naturels, en particulier liés à la présence de l'eau.
- ❑ Marais poitevin considéré comme l'une des zones humides majeures à l'échelon national et européen.
- ❑ Cours d'eau offrant naturellement un potentiel important en habitats humides (notamment Marais mouillés, Sèvre amont et Autize).
- ❑ De nombreuses protections réglementaires et inventaires mis en place à l'échelon national (ZICO, ZNIEFF, réserves naturelles, arrêtés de biotopes, sites classés,...) et appliquées au niveau local :
 - La présence de nombreuses espèces protégées et emblématiques comme l'écrevisse à pattes blanches, la loutre, la Lamproie de Planer et les nombreuses espèces d'oiseaux,...a motivé ces nombreux classements au titre de la préservation de la biodiversité.
 - Le Marais poitevin est aujourd'hui intégré à la démarche Natura 2000 selon les directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». D'autres ZPS et ZSC sont par ailleurs présentes sur le bassin versant.
- ❑ Cours d'eau du bassin versant présentant un défaut d'entretien manifeste, qui se traduit par une dégradation générale des écosystèmes, entraînant des menaces vis à vis des milieux naturels (espèces, habitats) mais aussi envers les usagers de l'eau.
- ❑ Mauvais état des cours d'eau susceptible d'avoir un impact sur le comportement hydraulique du réseau en crue.
- ❑ Disparition de zones humides et réduction du linéaire de canaux.
- ❑ Contrats-Restauration-Entretien (CRE) en cours ou projetés et permettant de répondre en partie à ces problèmes.
- ❑ Plusieurs espèces végétales et animales allochtones en prolifération sur le bassin versant. Prolifération qui se fait aux dépens des espèces indigènes, d'où une diminution de la biodiversité animale et végétale des cours d'eau et milieux associés.

6.2.2. Atouts et contraintes de l'état des milieux naturels

| ATOUTS | CONTRAINTES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Potentiel écologique remarquable, de grande importance pour la région (zone humide majeure à l'échelle nationale et européenne), ❑ Des CRE en cours ou finalisés sur le bassin versant pour l'amélioration de la qualité des hydrosystèmes, ❑ Une zone humide d'importance européenne qui remplit des fonctions d'intérêt général : crue, auto épuration, biodiversité, reproduction des oiseaux, alimentation des espèces... | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Chevauchement des différentes mesures de protection qui peuvent nuire à leur lisibilité et par conséquent à leur efficacité en vue d'une préservation optimale des milieux ❑ Tourbières rares et en régression, sensibles au déficit en eau. ❑ Zones humides présentant en général une couverture végétale développée et diversifiée qui contribue à l'évapotranspiration. Celle-ci est particulièrement élevée dans les secteurs de marais et accentue le déficit en eau dans les cours d'eau en période estivale. ❑ Manque d'entretien et dégradation des habitats aquatiques. ❑ Diminution du linéaire de fossés par comblement (drainage enterré). ❑ Absence de CRE (Contrat-Restauration-Entretien) pour certains tronçons de cours d'eau. ❑ Dégradation de la qualité de l'eau. ❑ Développement excessif des espèces invasives. ❑ Assecs et banalisation des milieux |

6.3. Etat des besoins des milieux naturels

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Actuellement, besoins quantitatifs du milieu en eau de surface assimilables au respect des DOE et de manière plus spécifique, au respect d'un débit minimum sur les principaux cours d'eau. Les débits qui correspondent au respect des DOE pour les besoins en |
|---|

eau des surfaces sont donnés à titre indicatif dans le tableau ci-après.

- ❑ Pour les milieux naturels, besoins qualitatifs correspondant aux besoins des espèces repères et devant permettre à chaque espèce d'accomplir son cycle vital.
- ❑ Crues du marais et des cours d'eau bordant des prairies inondables permettant notamment d'éviter le dessèchement des sols tourbeux, dans les marais mouillés amont. Crue qui apporte par ailleurs des limons sur les prairies et qui participe au maintien du caractère humide de la zone.

Tableau 2-6 : Débits d'objectif d'étiage

| Point nodal | DOE | DSA | DCR | QMNA5 |
|-----------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| SNi2 (Niort la Tiffardière) | 3,5 m ³ /s | 3 m ³ /s | 2 m ³ /s | 1,3 m ³ /s |
| SNi1 (Enfreneaux exutoires) | Maintenir un débit vers l'océan | | | |

6.4. Analyse comparative de la situation actuelle et des besoins des milieux naturels : synthèse et champs d'actions

6.4.1. Bilan

Les cartes D22 et D23 renseignent sur la localisation des milieux naturels sur le périmètre du SAGE et sur les milieux aquatiques.

Ce constat met en évidence l'importance de l'enjeu lié à la préservation du patrimoine écologique et naturel du bassin versant. Il sera pour ce faire essentiel d'aboutir à une meilleure connaissance des atouts écologiques et de mettre en place des outils fiables et efficaces de protection.

6.4.2. Objectifs et champs d'actions associés

Au vu de cette analyse, il apparaît nécessaire de :

| OBJECTIFS | CHAMPS D'ACTION POSSIBLES |
|---|---|
| Diminuer les apports nutritifs, notamment le phosphore et les nitrates qui sont les paramètres déclassants et limitants | <ul style="list-style-type: none"> ▪ (voir enjeu 2 : « gestion qualitative ») |
| Préserver les milieux naturels | <ul style="list-style-type: none"> ▪ formaliser des mesures de gestion permettant de remplir les obligations de conservation de la biodiversité et des milieux aquatiques remarquables ▪ soutenir l'agriculture pour la préservation et l'extension des zones humides ▪ clarifier les réglementations pour les usagers ▪ définir des secteurs de gestion précis dans le cadre du réseau Natura 2000 |

| | |
|--|---|
| <p>Entretien et restaurer les milieux naturels</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ généraliser les CRE afin de couvrir la totalité des linéaires affectés par les carences en entretien de manière à prévenir les désordres écologiques et hydrauliques que ce manque peut entraîner ▪ développer la cohérence entre les CRE afin d'éviter le chevauchement des études et au contraire accroître leur complémentarité ▪ entretenir et réhabiliter le réseau hydraulique tertiaire d'intérêt collectif ▪ poursuivre le recensement des espèces invasives et des nuisibles et coordonner/renforcer la lutte |
|--|---|

Cet enjeu recoupera les enjeux « qualité des eaux superficielles » et « préservation de la ressource piscicole ».

La phase 2 approfondira ces différents champs d'action afin d'aboutir à la proposition de scénarii de gestion.

Fiche 7

Enjeu Préservation de la ressource piscicole

Fiche 7 : Enjeu préservation de la ressource piscicole

- Enjeux correspondants : SDAGE : - Protection des populations piscicoles ;
- Restauration de la circulation piscicole.
- Inter-SAGE : - Protéger les écosystèmes et préserver notamment la libre circulation des populations piscicoles.

7.1. Etat des connaissances actuelles

RESSOURCE

- ❑ Lacunes sur les réseaux de mesure de la qualité des eaux superficielles (voir enjeu « qualité des eaux »).

Les orientations :

- ❑ Voir enjeu « qualité des eaux ».

7.2. Etat de la ressource

7.2.1. Bilan de l'état de la ressource

- ❑ Contextes piscicoles du bassin versant non conformes. Nombreux facteurs limitant les potentialités piscicoles :
 - qualité des eaux,
 - ouvrages hydrauliques,
 - gestion des débits,
 - déficit hydrologique / eutrophisation des eaux,

- absence d'entretien.

Ces nombreux paramètres limitants engendrent une dégradation de la qualité de peuplements piscicoles et donc, des écosystèmes aquatiques dans leur ensemble.

- ❑ Dégradation de la ressource piscicole problématique également envers l'usage pêche.
- ❑ De nombreux usages et activités anthropiques sollicitant les cours d'eau et engendrant des incompatibilités de ces usages avec la ressource en eau :
 - Etiages estivaux,
 - Pollutions directes et diffuses,
 - Gestion hydraulique,
 - Défaut d'entretien des hydrosystèmes,
 - Développement d'espèces allochtones compétitives,
 - Présence d'ouvrages infranchissables (notamment dans les Marais desséchés vendéens, les Marais mouillés et l'Autize).

7.2.2. Atouts et contraintes de l'état de la ressource

| ATOUTS | CONTRAINTES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Potentiel piscicole important sur le bassin versant. ❑ Présence de grands migrateurs et d'espèces protégées. | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Nombreux facteurs limitants (qualité des eaux, assecs, état physique des cours d'eau). ❑ Potentiel de migration piscicole contraint par l'infranchissabilité de certains ouvrages : MD85 : portes des Cinq Abbés sur le Canal des Cinq Abbés, les ouvrages de la Boule d'Or, de Massigny et de Boisse sur la Vendée ; MM : barrages des Enfreneaux, des Bourdettes, de la Sotterie et du Marais Pin sur la Sèvre niortaise ; Autize : le Vignaud et porte de l'Île sur l'Autize et l'aqueduc Saint-Arnault sur la jeune Autize. |

7.3. Etat des besoins liés aux usages

7.3.1. Bilan de l'état des besoins

- ❑ Fonctions vitales des poissons comme la reproduction et la croissance ne pouvant s'accomplir de façon satisfaisante que si certaines conditions sont remplies comme le maintien de surfaces inondées au printemps pendant une période assez longue permettant l'accessibilité aux zones de frayères et le maintien d'une lame d'eau d'au moins quelques centimètres jusqu'au stade alevin (un tableau en annexe présente les paramètres nécessaires au bon développement des poissons selon qu'il s'agisse d'eaux salmonicoles ou cyprinicoles).
- ❑ Faune piscicole nécessitant des habitats de qualité.

7.3.2. Atouts et contraintes de l'état des besoins

| ATOUTS | CONTRAINTES |
|--------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Flux de pollution dans les milieux aquatiques nuisant à la croissance et à la survie des individus. |

7.4. Analyse comparative des besoins et des ressources : synthèse et champs d'actions

7.4.1. Bilan ressources - besoins

La carte D24 renseigne sur la qualité des contextes piscicoles. La carte D11 figure l'état d'avancement des CRE.

Les nombreuses causes d'altération des contextes piscicoles à l'échelle du bassin versant font peser des menaces sur la qualité écologique des écosystèmes aquatiques et conditionnent indirectement la satisfaction des usagers de la pêche.

La satisfaction de cet enjeu nécessite d'améliorer la gestion quantitative de la ressource ainsi que la qualité des cours d'eau, car la ressource piscicole dépend fortement des conditions de qualité et de quantité du milieu. Cet enjeu est donc étroitement lié aux enjeux 1 et 2 : « enjeu de la

gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage » et « enjeu de la gestion qualitative : qualité des eaux superficielles et souterraines ».

7.4.2. Objectifs et champs d'actions associés

Cet enjeu devra entre autres intégrer :

| OBJECTIFS | CHAMPS D'ACTION POSSIBLES |
|---|---|
| Restaurer les contextes piscicoles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place les Plans Départementaux de Gestion Piscicole ▪ Initier des démarches de restauration et d'entretien des cours d'eau (CRE) et soutenir les démarches en cours ▪ Améliorer le franchissement piscicole des ouvrages hydrauliques pour les espèces migratrices ▪ Création de réserves de pêche |
| Améliorer la qualité des cours d'eau et des canaux (préservation et valorisation des habitats piscicoles) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien et réhabiliter le réseau hydrographique <p>Cet objectif se rapporte par ailleurs à l'enjeu « amélioration de la qualité des eaux superficielles »</p> |
| Maintenir un débit minimum dans les cours d'eau en période d'étiage | <p>Cet objectif se rapporte à l'enjeu 1 « gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage »</p> |

Cet enjeu recoupera donc les champs d'action de l'enjeu « qualité des eaux » concernant les objectifs à atteindre et la lutte contre les pollutions d'origines diverses, l'enjeu « gestion quantitative » et l'enjeu « préservation des milieux naturels ».

La phase 2 approfondira ces différents champs d'action afin d'aboutir à la proposition de scénarii de gestion.

Fiche 8

Enjeu Satisfaction des usages touristiques et de loisirs

Fiche 8 : Enjeu satisfaction des usages touristiques et de loisirs

- Enjeux correspondants : SDAGE :
- Amélioration de la qualité des eaux de surface, la lutte contre l'eutrophisation ;
 - Protection de la qualité des eaux littorales ;
 - Gestion des conflits d'usages ;
 - Gestion de l'eau dans le marais mouillé.
- Inter-SAGE :
- Améliorer la qualité des eaux et plus particulièrement les eaux littorales et les ressources potabilisables ;
 - Améliorer la gestion quantitative en période d'étiage ;
 - Assurer une gestion équilibrée des niveaux d'eau.

8.1. Etat des connaissances actuelles

RESSOURCE

- Lacunes sur les réseaux de mesures (voir enjeu « qualité des eaux »).
- Méconnaissance de l'impact socio-économique des usages touristiques et de loisirs.

Les orientations :

- Voir enjeu 1 « qualité des eaux ».
- Evaluation socio-économique des usages touristiques et de loisirs.

8.2. Etat de la situation actuelle des usages

8.2.1. Bilan de l'état des usages touristiques et de loisirs

- ❑ Activité pêche importante sur le bassin, rivières (notamment Sèvre Niortaise amont) et canaux du Marais poitevin étant très prisés.
- ❑ Activité chasse relativement importante sur le bassin versant. La chasse à la tonne se concentre dans le marais et sur le littoral.
- ❑ Activité touristique se concentrant sur la zone du Marais mouillés et du Marais poitevin. Les principales activités touristiques sont :
 - La batellerie, activité la plus attractive : 350 000 visiteurs l'ont pratiquée en 2002,
 - La découverte du patrimoine grâce aux huit « maisons du Parc », créées en 1987 par le Syndicat mixte de l'ancien Parc Naturel Régional (Parc interrégional du Marais poitevin).
 - La baignade,
 - La découverte nature et le tourisme ornithologique.
- ❑ Pêche et tourisme fortement dépendants de la qualité des eaux superficielles et souterraines notamment pour :
 - les activités de baignade (qualité des eaux moyenne sur les plans d'eau de Cherveux et de Verruyes, bonne qualité sur le Lambon en 2002),
 - la pêche : la qualité des eaux agit sur la fonctionnalité et le classement des contextes piscicoles. L'analyse de la fonctionnalité des contextes piscicoles montre qu'aucun des peuplements piscicoles n'est conforme. (voir enjeu « préservation de la ressource piscicole »).
- ❑ Pêche et tourisme souffrent du déficit en eau en période d'étiages sévères.

8.2.2. Atouts et contraintes des usages touristiques et de loisirs

| ATOUTS | CONTRAINTES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Potentiel touristique important en particulier sur les marais mouillés et sur le littoral. | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Qualité médiocre des eaux de baignade des plans d'eau en 2002 et dans les cours d'eau. ❑ Dégradation de la qualité des cours d'eau nuisant aux activités de |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Potentiel de développement économique. | <p>pêche et de batellerie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Assecs et interruption des écoulements (batellerie etc.) |
|--|---|

8.3. Etat des besoins des usages touristiques et de loisirs

8.3.1. Bilan des besoins

La carte D38 renseigne sur la capacité d'accueil touristique sur le périmètre du SAGE.

| |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ Activités touristiques se trouvant étroitement liées à la qualité biologique des milieux. ❑ Besoins de l'activité pêche : bonne qualité piscicole qui découle d'une bonne qualité des milieux dans lesquels évoluent les poissons. ❑ Nécessité d'une bonne qualité des eaux avec notamment des teneurs en matières organiques et oxydables limitées pour maintenir une teneur en oxygène suffisante (les normes en fonction des usages (AEP principalement) sont présentées en annexe). ❑ Pêche et tourisme dépendants de la quantité des eaux superficielles pour un fonctionnement optimal. |
|--|

8.3.2. Atouts et contraintes des besoins

| ATOUTS | CONTRAINTES |
|--------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Manque d'eau dans les cours d'eau et les canaux nuisant à la pratique de nombreuses activités touristiques. ❑ Des usages antagonistes en zone de marais, nécessitant des niveaux d'eau différents (pêche, loisirs en conflit avec l'usage irrigation par exemple). |

8.4. Analyse de la situation actuelle : synthèse et champs d'actions

8.4.1. Bilan

La gêne occasionnée envers certains usages s'inscrit dans un enjeu relatif à la satisfaction des usages touristiques et de loisirs du bassin versant. La poursuite de cet enjeu a pour finalité de concilier et de satisfaire les besoins des principaux usages liés à l'eau tout en les intégrant aux politiques touristiques.

Le développement de l'activité touristique sera partie intégrante de cet enjeu.

8.4.2. Objectifs et champs d'actions associés

Cet enjeu recoupera donc les champs d'action des enjeux « gestion quantitative de la ressource en période d'étiage », « qualité des eaux » concernant les objectifs à atteindre, ainsi que celui de « préservation de la ressource piscicole » concernant la restauration des contextes piscicoles et des habitats.

| OBJECTIFS | CHAMPS D'ACTION POSSIBLES |
|---|---|
| Maintenir un niveau d'eau et de débits adaptés dans les cours d'eau | Cet objectif se rapporte à l'enjeu « amélioration de la gestion quantitative » |
| Restaurer la qualité et des ressources piscicoles | Cet objectif se rapporte à l'enjeu « amélioration de la qualité des eaux superficielles » et à l'enjeu « préservation de la ressource piscicole » |
| Reconstituer le tissu tertiaire | |

La phase 2 approfondira ces différents champs d'action afin d'aboutir à la proposition de scénarii de gestion.

3

Synthèse

La figure suivante synthétise les huit enjeux définis pour le SAGE, en reprenant les différents objectifs à poursuivre pour chacun d'eux.

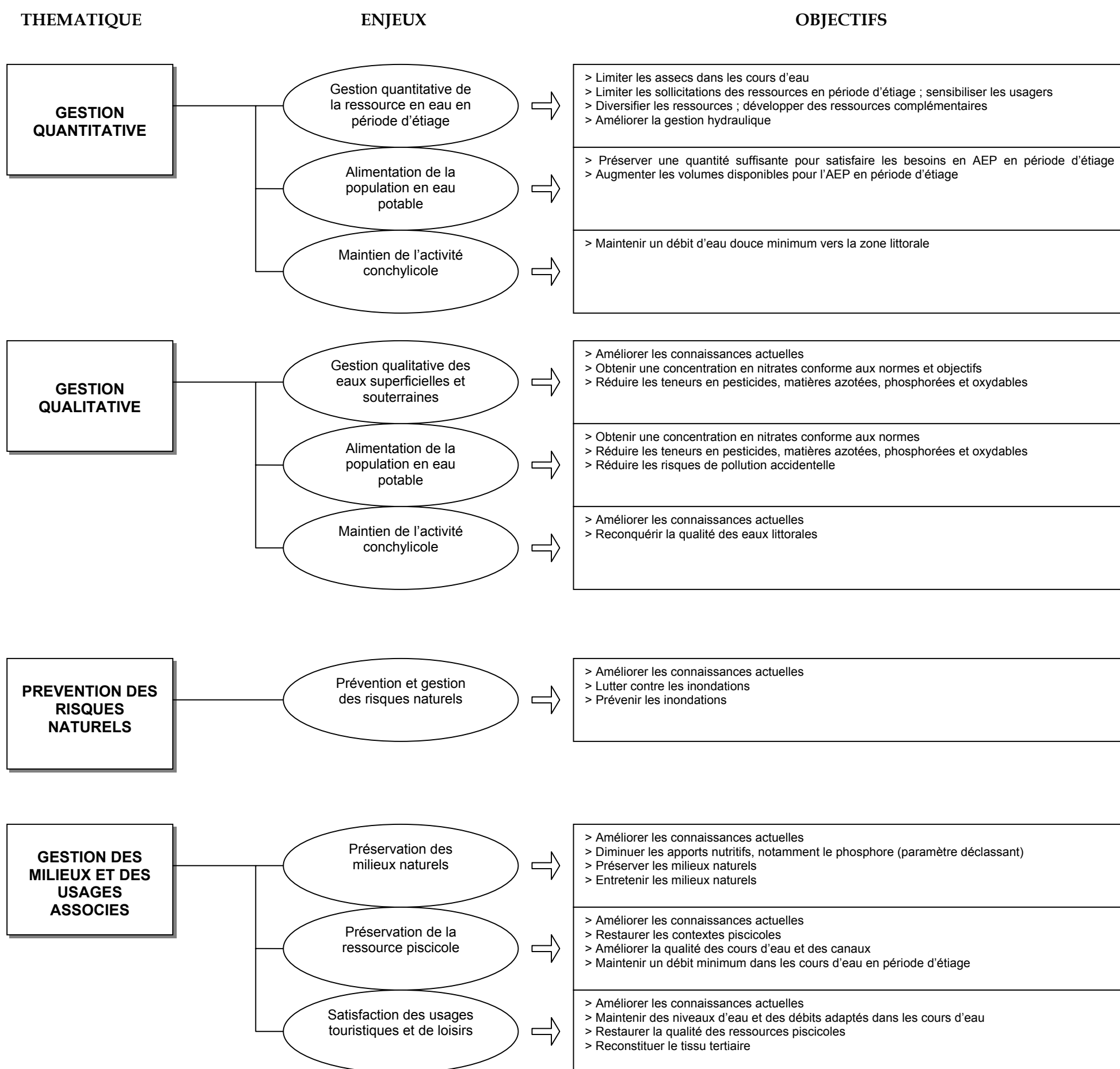


Figure 3-1 : Synthèse des enjeux et des objectifs associés

4 Conclusion

Ces huit fiches thématiques nous permettent de visualiser de façon synthétique les principales problématiques de la gestion de l'eau sur le bassin versant. Elles présentent les huit enjeux qui serviront de base à la proposition de scénarii de gestion lors de la phase 2 du SAGE. Ces huit enjeux ont été déclinés et définis en conformité avec les enjeux du SDAGE Loire-Bretagne et les enjeux communs aux trois SAGE Lay, Vendée et Sèvre niortaise Marais poitevin.

Il apparaît difficile de hiérarchiser les enjeux car ils se recoupent fréquemment entre eux et aucun ne permet d'englober totalement les autres. Toutefois les enjeux « **gestion quantitative** » et « **gestion qualitative** » sont prédominants. En effet, ces enjeux sont primordiaux car sans leur satisfaction, les autres enjeux ne peuvent être atteints. La figure suivante illustre les interrelations existant entre les différents enjeux définis pour le SAGE ainsi que l'importance de ces relations.

Il ne faut par ailleurs pas occulter que la satisfaction de plusieurs de ces usages permet de contribuer à l'activité économique régionale.

Ces enjeux peuvent être regroupés en quatre thématiques principales :

- la gestion quantitative de la ressource en eau,
- la gestion qualitative de la ressource en eau,
- la gestion et la prévention des risques naturels,
- la gestion des milieux et des usages associés.

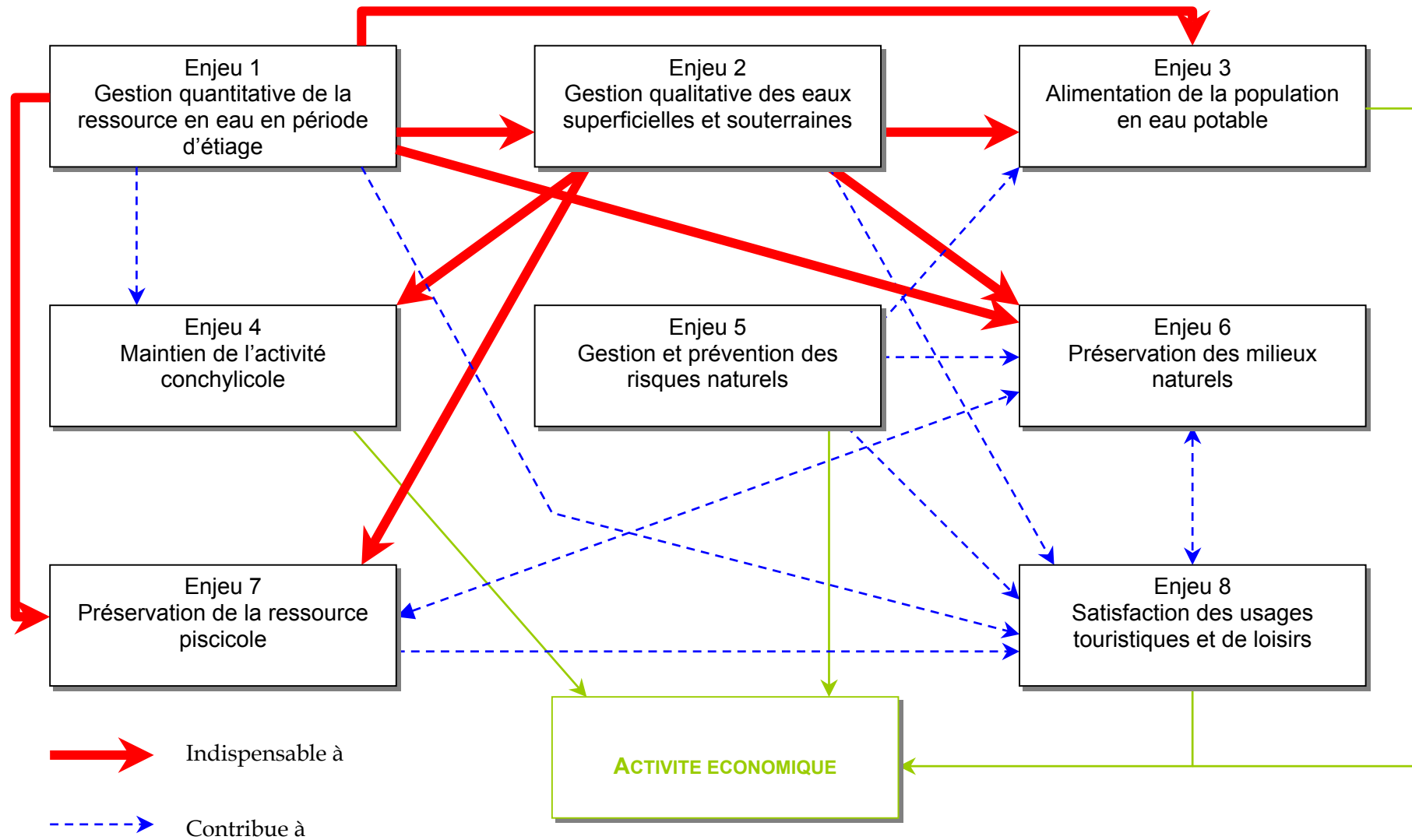


Figure 4-1 : Interactions entre les différents enjeux

ANNEXES

ANNEXE 1 : ATTENTES ET CHAMPS D'ACTION IDENTIFIES LORS DES REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Tableau 4-1 : Attentes et champs d'actions identifiés lors des réunions des groupes de travail

| ENTITE HOMOGENE | THEMATIQUE | ATTENTES ET CHAMPS D' ACTIONS EVOQUES LORS DES REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL |
|------------------------|--|---|
| Marais mouillés | Quantité d'eau en période d'étiage | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la gestion des étiages (Création de retenues de substitution sur le bassin : les uns sont d'accord, les autres y sont opposés). Révision des niveaux d'alerte. Optimisation de la gestion des niveaux d'eau (évolution du règlement d'eau actuel). - Définition de DOE ambitieux et acceptables, notamment à l'exutoire de la Sèvre. - Lutte contre les assecs, notamment dans les canaux de bordure des marais mouillés. - Redéfinition du partage de la ressource entre les usagers. - Réponse aux besoins en eau pour l'alimentation en eau potable. - Maîtrise des pratiques d'irrigation. |
| | Gestion des niveaux d'eau en zone de marais | <ul style="list-style-type: none"> - Définition des crues comme élément identitaire des Marais mouillés. - Limitation du tassement des sols tourbeux en zone de marais mouillés. |
| | Gestion en période de crue sur les bassins amont | <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre le risque de crue et d'inondation, notamment sur l'agglomération de Niort (PPRI). - Rétention d'eau en amont de Niort. |
| | Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Restauration d'une eau de qualité (en référence à un système d'évaluation de la qualité adapté) ; la qualité des eaux en étiage est en effet très dépendante des lâchers d'eau de la Touche Poupard (excès de nitrates, phosphates, pesticides). - Protection de la nappe pour la production d'eau potable. - Limitation des risques de pollutions bactériologiques en baie de l'Aiguillon. |
| | Milieux aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des zones d'expansion des crues. - Maîtrise du ruissellement (imperméabilisation des sols, ruissellement sur bassin versant). - Gestion de l'espace et de l'occupation des sols (déprise agricole, réflexion sur l'entretien du réseau tertiaire). - Gestion des habitations légères (cabanes le long de la Sèvre). - Lutte contre les ragondins. - Lutte contre la Jussie. |

| ENTITE HOMOGENE | THEMATIQUE | ATTENTES ET CHAMPS D' ACTIONS EVOQUES LORS DES REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL |
|--------------------|------------------------------------|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la libre circulation piscicole. - Maintien ou restauration des zones de frai. - Restauration ou maintien de la biodiversité (connexion des zones de frayères avec les cours d'eau et canaux). - Entretien et maintien d'une végétation de qualité, typique, constitutive des paysages du marais. - Limitation du tassement des sols tourbeux. - Maîtrise de la surpêche de la civelle en zone d'estuaire. |
| | Baie de l'Aiguillon | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des connaissances des processus d'envasement de la Baie de l'Aiguillon. |
| Sèvre amont | Quantité d'eau en période d'étiage | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau (assecs, zones de pompages, gestion hydraulique des nombreux moulins). - Définition de DOE ambitieux et acceptables. - Amélioration du partage de la ressource entre les usagers, réflexion sur le stockage de l'eau pour les usages. - Réponse aux besoins en eau pour l'alimentation en eau potable. - Maîtrise des pratiques d'irrigation. |
| | Quantité d'eau en période de crue | <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrises des risques de crues et d'inondation. - Préservation des champs d'expansion de crue. |
| | Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (excès de pesticides sur site de la Corbelière, pollutions bactériennes, fortes teneurs en phosphore des eaux en nappe profonde). - Amélioration de l'assainissement (dysfonctionnement du réseau et de la STEP de St Maixent). |
| | Milieux aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> Préservation ou restauration de milieux aquatiques remarquables (le Magnerolles et les Chaumes d'Avon). - Entretien et restauration de la végétation des berges (mise en place de bandes enherbées et autres actions du même type telles que celles préconisées dans le du CRE de la Sèvre amont). - Maîtrise du développement des étangs en tête de bassin, freins à l'écoulement des eaux et causes de dégradation de la qualité des milieux. |

| ENTITE HOMOGENE | THEMATIQUE | ATTENTES ET CHAMPS D' ACTIONS EVOQUES LORS DES REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL |
|--|--|--|
| Lambon, Guirande, Courance, Mignon | Quantité d'eau en période d'étiage | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau (lutte contre les inondations, consensus sur les seuils d'alerte, asssecs, Création de retenues de substitution : les uns sont d'accord, les autres y sont opposés, tarissement des sources). - Amélioration du partage de la ressource entre les usagers. - Maîtrise des pratiques de l'irrigation |
| | Qualité d'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. - Amélioration de l'assainissement (particularité de la Guirande et Courance dont certains tronçons sont à sec en été et qui ne peuvent pas recevoir de rejet). - Maîtrise des ruissellements (imperméabilisation des sols à la construction de zones urbaines, remembrement agricole, suppression de haies) . |
| | Alimentation en eau potable | <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation de la distribution en eau potable. - Protection des captages. |
| | Milieux aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> - Franchissabilité piscicole (le Mignon est classé cours d'eau migrateur jusqu'à Mauzé-sur-le-Mignon et la Courance jusqu'à Epannes). - Maintien des prairies en fond de vallée. - Limitation du tassement des sols tourbeux. |
| | Autres thèmes | <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'imperméabilisation des sols. - Mesure et maîtrise de l'impact des réseaux routiers en terme de qualité et de quantité (A10 notamment). |
| Curé- Virson/ Marais desséchés de Charente Maritime | Quantité d'eau en période d'étiage | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau. - Lutte contre les asssecs, notamment sur le Curé amont et ses affluents. - Amélioration du partage de la ressource entre les usagers. - Maîtrise des pratiques d'irrigation (réflexion sur le stockage des eaux, notamment en secteur de marais desséchés). |
| | Quantité d'eau en période de hautes eaux | <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les inondations (restauration des digues à la mer). |

| ENTITE HOMOGENE | THEMATIQUE | ATTENTES ET CHAMPS D' ACTIONS EVOQUES LORS DES REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL |
|-----------------------------------|---|--|
| | Qualité d'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité bactériologique, maintien d'une qualité des eaux suffisante pour la production mytilicole (organisation des lâchers d'eau en concertation avec la profession mytilicole, mise en place d'ouvrages de surverse aux exutoires). - Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux de surface (coordination des réseaux de mesure en mer et en eau douce, évaluation des impacts des oiseaux sauvages sur la qualité bactériologique). - Amélioration de la qualité des eaux (application du second programme de lutte contre les pollutions d'origine agricole en zone vulnérable). - Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux provenant des bassins versants (étude en cours par Ifremer). |
| | Milieux aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> - Restauration ou maintien de zones humides remarquables (Cuvette de Nuaille). - Partage équilibré du milieu entre les différents usagers : chasse, pêche, agriculture, protection de l'environnement. |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les ragondins. - Lutte contre les espèces aquatiques invasives dont la jussie et le myriophylle du Brésil. |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Entretien et restauration du réseau hydraulique (mise en place de CRE à l'étude). |
| | Baie de l'Aiguillon | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance des processus d'envasement de la Baie de l'Aiguillon. |
| Autres thèmes | <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'impact des réseaux routiers en terme de quantité et de qualité (projet d'autoroute A831). | |
| Marais desséchés de Vendée | Qualité des eaux | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité bactériologique, maintien d'une qualité des eaux suffisante pour la production mytilicole (organisation des lâchers d'eau en concertation avec la profession mytilicole, mise en place d'ouvrages de surverse aux exutoires). - Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux provenant des bassins versants (étude en cours par Ifremer). - Amélioration du fonctionnement et du suivi des assainissements autonomes. |
| | Quantité d'eau en période d'étiage | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la gestion quantitative en concertation avec l'amont du bassin correspondant à la Vendée amont (SAGE Vendée) |
| | Quantité d'eau en période de hautes eaux | <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des risques de crue et d'inondation. - Création de zones d'expansion des crues (amont du bassin versant, sur des zones de marais mouillés). |

| ENTITE HOMOGENE | THEMATIQUE | ATTENTES ET CHAMPS D' ACTIONS EVOQUES LORS DES REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL |
|--------------------|---|--|
| Autize | Quantité d'eau en période d'étiage | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la gestion quantitative (création de retenues de substitution ?, restauration de l'écoulement des sources, révision des seuils d'alerte ?). - Amélioration du partage de la ressource entre les usagers. - Lutte contre les assecs, notamment dans les canaux en bordure des marais mouillés. - Réponse aux besoins en eau pour l'alimentation en eau potable. - Maîtrise des pratiques d'irrigation (harmonisation de la gestion entre les départements). |
| | Quantité des eaux en période de hautes eaux | <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les inondations, PPRI à prescrire(Nieul-sur-l' Autize). |
| | Qualité des eaux | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines (captages AEP). - Surveillance du fonctionnement des stations d'épuration. |
| | Milieux aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité (présence de la loutre et du vison d'Europe dans la vallée de l'Autize). - Maintien ou restauration des frayères (ex : lamproies marines, brochets). |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Entretien et restauration des rivières (CRE existants ou en cours sur l'Autize) |

ANNEXE 2 : OBECTIFS DE QUALITE AUX POINTS NODAUX ET SITUATION ACTUELLE

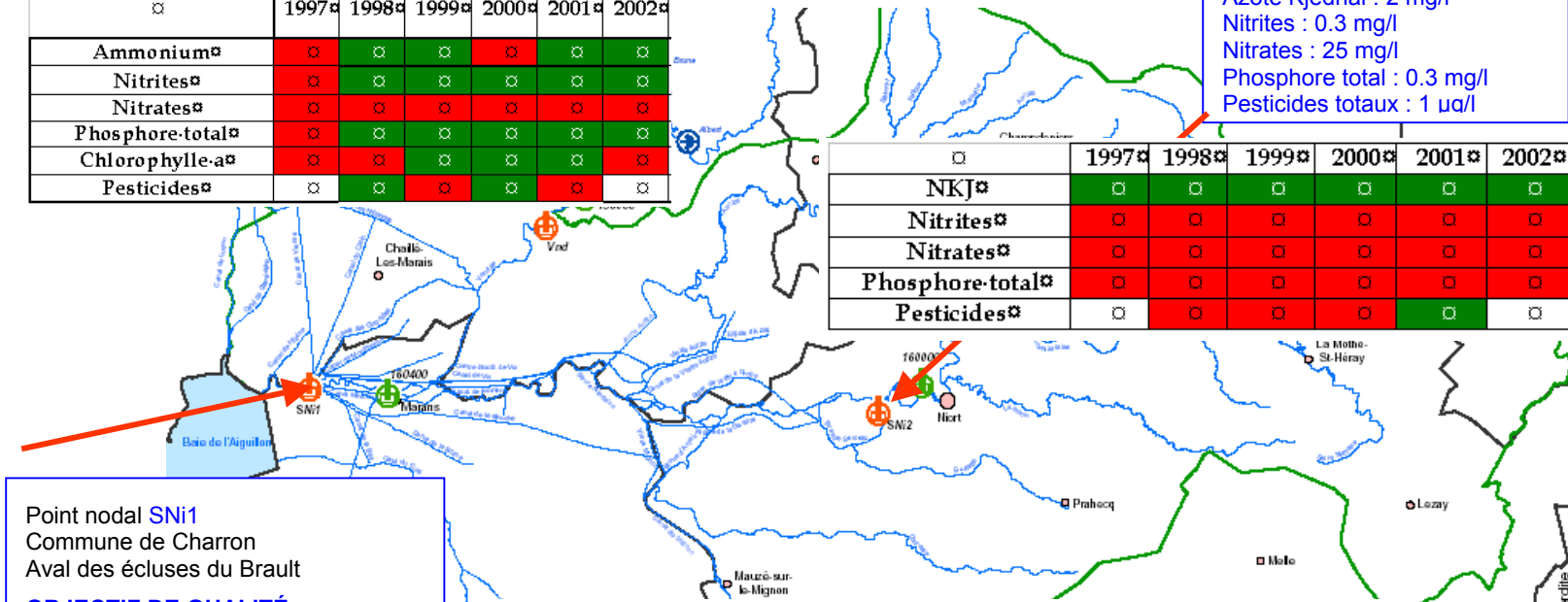
Objectif de qualité des eaux superficielles aux points nodaux

Point nodal Vnd2
Aval commune de Fontenay
OBJECTIF DE QUALITÉ :
Nitrites : <0.3 mg/l
Ammonium : <0.5 mg/l
Nitrates : <25 mg/l
Phosphore total : <0.3 mg/l
Pesticides totaux : < 1 µg/
Chlorophylle a : <60 µg/l

Point nodal SNI2
Commune de Niort
OBJECTIF DE QUALITÉ :
Azote Kjeldhal : 2 mg/l
Nitrites : 0.3 mg/l
Nitrates : 25 mg/l
Phosphore total : 0.3 mg/l
Pesticides totaux : 1 µg/l

| □ | 1997□ | 1998□ | 1999□ | 2000□ | 2001□ | 2002□ |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Ammonium□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Nitrites□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Nitrates□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Phosphore-total□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Chlorophylle-a□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Pesticides□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |

| □ | 1997□ | 1998□ | 1999□ | 2000□ | 2001□ | 2002□ |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| NKJ□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Nitrites□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Nitrates□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Phosphore-total□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Pesticides□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |



Point nodal SNI1
Commune de Charron
Aval des écluses du Brault
OBJECTIF DE QUALITÉ :
O2 dissous : 3 mg/l
Phosphore total : 0.5 mg/l
Chlorophylle A totale : 120 µg/l
Pesticides totaux : 2 µg/l
(* Conchyliculture (classe) : A

| □ | 1997□ | 1998□ | 1999□ | 2000□ | 2001□ | 2002□ |
|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Oxygène-dissous□ | -○ | --- | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Phosphore-total□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Chlorophylle-a□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Pesticides□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| Coliformes-fécaux□ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |

